

**Mise en place au Sénat d'un groupe de travail  
sur le harcèlement sexuel pour "combler au  
plus vite le vide juridique"**

Le Sénat a mis en place un groupe de travail sur le harcèlement sexuel pour "combler au plus vite le vide juridique" et commencera à auditionner l'ensemble des parties concernées dès la semaine prochaine "à un rythme accéléré".

Ce groupe est composé d'une vingtaine de membres représentant tous les groupes politiques et issus des commissions des Lois, des Affaires sociales et de la délégation aux Droits des femmes. Il est coprésidé par les trois présidents respectifs de ces instances, l'ancien ministre Jean-Pierre SUEUR (PS, Loiret), Mmes Annie DAVID (CRC, communistes, Isère) et Brigitte GONTHIER-MAURIN (CRC, Hauts-de-Seine).

"Dès l'annonce de l'invalidation par le Conseil constitutionnel de la législation réprimant le harcèlement sexuel et de l'annulation des procédures en cours engagées par les victimes, le Sénat a réagi à cette situation moralement inacceptable", souligne un communiqué.

Son objectif est "de préparer l'examen rapide, par le Sénat, des différents textes législatifs déjà déposés ou susceptibles de l'être" et "ces textes pourraient alors être inscrits à l'ordre du jour de la séance publique dans les meilleurs délais possibles".

Les ministres des Droits des femmes, Mmes Najat VALLAUD-BELKACEM, et de la Justice, Christiane TAUBIRA, ont indiqué lundi dernier qu'elles souhaitaient l'adoption rapide d'une nouvelle loi sur le harcèlement sexuel, qui garantisse qu'aucun fait de cette nature "ne reste impuni".